



27 juin 2019

Pollution à l'ozone

Recommandations à la population et action promotionnelle

En raison de la situation météorologique, les concentrations d'ozone en Suisse romande dépassent la norme de 120 µg/m³ fixée dans l'ordonnance sur la protection de l'air (OPair). Le seuil d'information de 180 µg/m³, qui correspond à une fois et demie la valeur limite d'immission, est également franchi dans plusieurs cantons. Les cantons romands émettent donc des recommandations à l'intention de la population. Le Valais lance à nouveau pour les résidents valaisans une action promotionnelle en faveur des transports publics : un rabais de 20 francs sur un abonnement CFF demi-tarif Découverte valable deux mois.

Les concentrations d'ozone (O₃) dépassent le seuil d'information défini par la Conférence romande des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Ces concentrations ont atteint dans certaines régions de Suisse romande un niveau qui pourrait entraîner des effets sur la santé d'une partie de la population.

En Valais, les moyennes horaires mesurées le 26 juin 2019 varient entre 127 et 149 µg/m³. Elles sont proches du seuil d'information de 180 µg/m³.

Suite aux prévisions météorologiques annoncées pour les prochains trois jours, le seuil d'information pourrait être atteint, voire dépassé, sur une partie des stations de mesures cantonales.

Recommandations des cantons romands

Les cantons romands demandent à leur population de suivre les recommandations annexées à ce communiqué. Ces conseils visent à adopter un comportement individuel responsable permettant de réduire les émissions polluantes. Séjourner à l'extérieur pour des activités de loisirs usuelles, comme par exemple une promenade, la baignade ou un pique-nique, ne pose pas nécessairement de problème. Les personnes sensibles risquent toutefois de ressentir des irritations des muqueuses des yeux, du nez et de la gorge. En cas d'activités physiques intenses, ces personnes peuvent aussi subir une diminution de leur capacité respiratoire.

Bon pour un air meilleur et plus d'argent dans le porte-monnaie

Utiliser les transports publics permet d'améliorer la qualité de l'air. Le canton du Valais lance avec les CFF une action afin de les favoriser. Il offre la possibilité aux résidents valaisans d'acquiescer auprès des points de vente des transports publics du canton un abonnement demi-tarif Découverte, valable deux mois, avec une réduction de 20 francs contre remise d'un bon de transports publics.

Ce bon paraîtra dans l'édition du Nouvelliste et du Walliser Bote du 28 juin 2019. Il pourra aussi être téléchargé depuis la page d'accueil du site internet www.vs.ch



(«Communication & Médias») à partir de cette date. Cette offre est valable cinq jours à compter de la parution.

Le succès de cette action sera analysé une fois terminée. Un bilan sera communiqué ultérieurement dans le rapport annuel sur la protection de l'air.

Annexe :

- Recommandations des cantons partenaires

Personnes de contact

Stefan Burgener, chef de la section Transports, Service de la mobilité, 027 606 33 88 / 079 625 64 43

Alain Klose, chef de section, Service de l'environnement, 027 606 31 85 / 078 827 47 60